

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/02/27-05
Du Conseil Municipal du 27 février 2025

Date de convocation : 21 février 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire

050-215000845-20250227-2025-02-27-05-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame GARMEL Isabelle qui donne pouvoir à Madame FORNERET Sarah, Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien, Monsieur FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Monsieur AUBIN Luc.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 10	Absents : 5	Procurations : 5
Votants : 15		

Madame Lydie JOUANNE a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REMBOURSEMENT A UN TIERS D'UNE DEPENSE LIEE AU CHANGEMENT D'UN BALLON
D'EAU CHAUDE A LA CANTINE

Monsieur le Maire explique qu'un habitant de la commune a aidé la collectivité à remplacer le ballon d'eau chaude de la cantine. Ces travaux nécessitaient l'achat de flexible et de visserie. Le secrétariat de la mairie étant fermé pour congés, cet habitant a acheté sur ses fonds propres les pièces manquantes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de cette dépense.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la commune à mandater la somme de 36.29€ au profit du tiers concerné.

La secrétaire de séance
Lydie JOUANNE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 07 MARS 2025

Publication sur le site internet le 07 MARS 2025